

GG Planet

Les frais de l'assurance vie



Comprendre les frais de GG Planet en toute transparence

[En savoir plus](#)

Chez Green-Got, on aime vous dire les choses comme elles sont.

Pas de frais cachés, pas de petites lignes indéchiffrables.

Simplement une assurance-vie **claire, éthique et alignée sur vos valeurs.**

Ici, on vous explique chaque euro de frais : à quoi il sert, où il va, et pourquoi il est nécessaire.



Pourquoi des frais dans une assurance-vie ?

Avant de plonger dans le détail, soyons francs : une assurance-vie sans frais **n'existe pas**.

Et si elle existait, il faudrait s'en méfier.

Les frais permettent de rémunérer les acteurs impliqués dans la gestion du contrat (l'assureur, les sociétés de gestion, nos équipes, notre développement technologique) et d'assurer un service de qualité sur le long terme.

Mais chez Green-Got, on a décidé que ces frais ne seraient **ni opaques, ni excessifs**.

On a aussi refusé d'ajouter des couches inutiles.

Résultat : nos frais sont **réduits au strict nécessaire**, bien en dessous de ceux pratiqués par les acteurs traditionnels.

Notre contrat GG Planet est un produit conçu pour être transparent, simple à comprendre et vraiment aligné sur vos valeurs écologiques.



LIGNE PAR LIGNE

Les frais de GG Planet

On commence par le début avec les frais d'entrée.

0%
de frais d'entrée

Ce sont les frais que l'on trouve à **l'ouverture d'un contrat**.

Ils sont supportés à l'entrée ainsi qu'à chaque nouveau versement.

Ils viennent réduire le capital investi et placent immédiatement votre contrat ou votre versement en négatif.

Ils peuvent être fixes (2% pour chaque contrat) ou variables en fonction du montant investi.

Légalement les frais peuvent aller jusqu'à 5%.

Chez **Green-Got**, nous avons opté pour un choix simple :

- **Aucun frais d'entrée**, ni à l'ouverture ni sur vos versements futurs.
- Le seul engagement initial : un versement minimum de 500 €.



LES SEULS FRAIS QUE NOUS PRÉLEVONS

Les frais de gestion du contrat GG Planet

Ce sont les frais prélevés chaque année sur votre contrat d'assurance-vie GG Planet, exprimés en pourcentage.

Explication :

Les frais de gestion sont des prélèvements effectués chaque année sur la somme présente sur votre contrat d'assurance-vie GG Planet (capital + intérêts).

Ils couvrent principalement deux choses :

- **Les frais de fonctionnement du contrat**, c'est-à-dire l'ensemble des tâches administratives, réglementaires et techniques assurées par Generali (l'assureur).
- **La gestion pilotée de votre contrat**, assurée par nos experts financiers : sélection de fonds d'investissement, construction des portefeuilles, suivi des performances, rééquilibrage en fonction de votre profil et des conditions de marché. Mais également les coûts technologiques (infrastructure, sécurité, serveurs) et les salaires de nos équipes.

0,6 % / an
frais Generali

0,9 % / an
frais Green-Got

Contrairement à d'autres acteurs, nous ne facturons pas de surcouche inutile : ces frais sont compressés au strict nécessaire pour garantir un service de qualité aligné avec notre mission écologique.

💡 À noter, que les performances affichées sur votre contrat sont **nettes de frais** et les frais sont prélevés par trimestre, soit 0,375 %.

UN GRAND NOMBRE DE FRAIS PEUT SE CACHER

Les frais annexes au contrat lire entre les lignes

Il s'agit de frais supplémentaires qui peuvent s'appliquer au fonctionnement de votre contrat d'assurance vie.

Chez Green-Got, c'est simple : **aucun frais annexe ne vous est facturé**. Il est cependant important de rappeler qu'ils existent. Ces frais sont encore couramment pratiqués sur le marché et peuvent présenter de mauvaises surprises.

Les frais sur les versements

Ils s'appliquent lors des versements que vous réalisez pendant la vie du contrat, qu'ils soient ponctuels ou programmés.

📌 Exemple : un investissement complémentaire de 1 000 € peut donner lieu à des frais selon l'intermédiaire choisi.

0% / an

avec Green-Got

Les frais d'arbitrage

Ces frais interviennent lors d'un changement dans l'allocation de vos supports d'investissement — c'est-à-dire lorsque vous remplacez un fonds par un autre. Ils peuvent être calculés en pourcentage du montant transféré, ou sous forme de frais fixes.

📌 Exemple : si vous décidez d'ajouter, de sortir un fonds, ou de changer la répartition, cela peut entraîner des frais d'arbitrage.

0% / an

avec Green-Got

Les frais de surperformance

Ce sont des frais variables prélevés uniquement si un fonds dépasse un certain niveau de performance prédéfini. Cela vient réduire la performance finale du fonds, donc celle de votre contrat.

0% / an

avec Green-Got

Les frais de sortie

Ce sont des frais prélevés lorsque vous retirez une partie ou la totalité de votre argent d'un contrat d'assurance-vie. Autrement dit, ils s'appliquent lorsque vous "rachetez" votre contrat, en partie ou en totalité. Ces frais peuvent être fixes ou proportionnels aux sommes retirées. Leur montant dépend des conditions prévues dans le contrat initial.

0% / an

avec Green-Got

L'assurance vie GG Planet, en résumé

Frais d'entrée | 0%

Frais de sortie | 0%

Frais de surperformance | 0%

Frais d'arbitrage | 0%

Frais de changement de portefeuille | 0%

Frais sur les versements | 0%

Frais de la gestion pilotée | 0,9% / an

Frais de l'assureur | 0,5 à 0,6% / an

Soit
1,4 à 1,5%

📍 Vous ne **payez rien** pour **verser**, **retirer** ou **ajuster** votre contrat.
L'argent que vous investissez doit servir votre avenir, pas engraisser des frais inutiles.



LES FRAIS INVISIBLES

Les frais des supports d'investissements

Frais liés aux supports d'investissement

GG Planet vous donne accès à une sélection de fonds d'investissement directement investis dans la transition écologique et qui sont alignés avec les accords de Paris.

Chacun de ces fonds a **ses propres frais de gestion**. Ils sont perçus par les sociétés de gestion qui les conçoivent.

Ces frais sont directement intégrés à la valeur du fonds (vous ne les voyez pas apparaître comme une ligne de prélèvement, on parle de frais invisibles ou indirects.)

Nos performances, nos objectifs de rendements et ce que vous voyez affiché sur votre application inclut ces frais structurels, par transparence.

 Il s'agit d'une ligne qui est indiquée dans nos documents contractuels. Vous la trouverez dans chaque DICI (Document d'informations clés pour l'investisseur).

Explication :

Ces frais structurels internes aux supports permettent la rémunération des maisons de gestion pour :

- La sélection des actifs
- L'analyse financière
- Le contrôle et la conformité
- Le suivi des performances
- Le respect des critères environnementaux et sociaux

Moyenne des fonds
actions du marché :

1,47 % / an

Moyenne des fonds
actions Green-Got :

1 % / an

La performance visible sur votre app Green-Got est **nette** .

Elle intègre donc les frais des supports d'investissements ainsi que les frais de gestion administrative du contrat, pas de surprise pour vous.

LES FRAIS INVISIBLES

Focus sur les rétrocessions

Une partie des frais de certains fonds est reversée à **Green-Got** et à l'**assureur** (Generali).

Ces rétrocessions sont déduites et ne se rajoutent pas aux frais de gestion.

Exemple : Un support d'investissement avec **0,90%** de frais de gestion nous reverse **0,10%** de frais.

Soit **0,80%** pour lui et les **0,10%** restant pour Green-Got..

Ces frais sont invisibles et n'impactent pas davantage la performance de votre contrat.

Leur montant peut varier selon le fonds et la société de gestion, nous vous dressons le détail en **annexe**.

Ces rétrocessions nous permettent en partie de maintenir un **modèle économique viable**.

📍 Chez **Green-Got**, nous sommes totalement indépendants : aucun groupe bancaire ni fonds d'investissement ne finance notre développement. Ce modèle, on le construit avec vous, pas contre vos intérêts.

Aucun de nos choix de fonds n'est guidé par ces retrocessions. Nous choisissons l'intégralité de nos fonds dans votre intérêt et de celui de la planète.

Moyenne des rétrocessions du contrat GG Planet : 0,21%

LA GESTION PASSIVE

Et les ETFs dans tout ça ?

Les ETF (ou trackers) sont des fonds qui répliquent, souvent synthétiquement, la performance d'un indice, sans aucune stratégie.

On parle de **gestion passive** en opposition avec la **gestion active** réalisée par des équipes humaines.

Les frais sont plus **faibles** que les fonds classiques (0,3% en moyenne contre 1,5%).

C'est l'un des plus grands atouts des ETFs mais c'est également **l'un de vos plus gros problème en tant que client.**

Pourquoi ?

Parce qu'ils ne sont pas gérés activement : ils répliquent automatiquement le CAC 40, le S&P 500 ou encore le MSCI World, **sans finesse** dans la sélection des entreprises et **sans communication** possible avec les gérants.

👉 **Le problème** : la majorité des indices suivis par les ETF investissent encore massivement dans **les énergies fossiles, l'armement, ou des secteurs peu compatibles avec la transition écologique voir éloignés.**

C'est pour cette raison que vous ne trouverez que très peu d'ETFs dans notre sélection :

Nous privilégions des fonds plus exigeants sur le plan environnemental et social, même s'ils ont des frais légèrement plus élevés. Ces frais rémunèrent un vrai travail de sélection et d'analyse pour **orienter l'épargne vers des projets utiles à la transition.**

La gestion passive **ne nous permet pas** de communiquer avec les gérants pour parfaire leur méthodologie et rendre leurs fonds plus vertueux.

Certains ETFs, **censés être alignés** avec les accords de Paris affichent des trajectoires climat très élevées.

Un contrat engagé, à la hauteur de vos valeurs.

GG Planet, c'est plus qu'un produit d'investissement.

C'est une brique de plus vers un modèle économique plus **juste** et plus **soutenable**.

Chaque ligne de frais a été pensée pour servir vos objectifs écologiques, pas pour les freiner.

Et ça, on pense que c'est aussi une forme de rendement.



GG Planet

Détail des frais GG Planet

Montant minimal de versement initial	500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Support fonds euros	NA
Frais de la gestion pilotée Green-Got	0,90 %
Frais du contrat d'assurance Generali	0,5 % à 0,6 %

Frais de gestion des fonds (propres aux actifs)

1/ Gestion Pilotée Green-Got	
Fonds actions** (moyenne au 31/03/2025)	1,00 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,29 %
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/03/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds immobilier*** (moyenne au 31/03/2025)	1,92 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,75 %
Fonds mixtes (moyenne au 31/03/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds monétaires (moyenne au 31/03/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Fonds obligations**** (moyenne au 31/03/2025)	0,73 %
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0 %
Fonds spécialités (moyenne au 31/03/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA
Autres (moyenne au 31/03/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	NA

Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0 %
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0 %
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0 %
Nombre d'arbitrages gratuits/an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente	0 %
Frais de rachat	0 %

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au 31/03/2025. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) (actions et obligations en direct).

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCl, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

Nos sources

Autorité des marchés financiers

<https://www.amf-france.org/fr/placements-financiers-et-mif-2-davantage-de-transparence-et-de-protection-des-epargnants>

Ministère de l'économie

Communiqué de presse sur la transparence des frais

<https://presse.economie.gouv.fr/02-02-2022-renforcement-de-la-transparence-des-frais-du-plan-depargne-retraite-per-et-de-lassurance-vie-2/>

Le revenu

<https://www.lerevenu.com/diversifier-placements/placements-divers/moyenne-frais-fonds-actions/>

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

<https://acpr.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/ndeg-170-le-marche-de-lassurance-vie-en-2024>

Dispositions du Code des assurances relatives aux frais de l'assurance-vie

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038611240

Données quantalys

<https://www.quantalys.com/>

Green-Got.com

<https://green-got.com/investissement>

Green  Got